

Séance ordinaire du 14 février 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi quatorze février deux mille vingt-trois à neuf heures, par visioconférence.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du vice-président Guy Dumoulin.

Est absent : le président Gilles Lehouillier

Assistent à la séance : Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Annie Gaudreault directrice générale adjointe – services administratifs par intérim, Stéphane Lafaut, directeur général, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, attaché de presse du Bureau de la mairie (partiellement), Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie (partiellement) et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2023-01-12

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 14 février 2023.

CE-2023-01-13

Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2023-003](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2023-003, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-01-14

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone L2467 entre la rue Charles-Rodrigue et le chemin des Îles, secteur Lévis) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-011. Ce projet de règlement a pour objet de créer la zone L2467 à même une partie des zones C2404, C2405, H2414, H2415, H2422, H2423, H2424, H2425, H2427, H2442, H2443, H2444, H2447, H2448, H2458, H2482, H2487, L2428, L2430, L2477 et M2480 et d'y autoriser seulement le groupe d'usage L1, conservation.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de la première assemblée publique.

CE-2023-01-15

Second projet de règlement RV-2022-22-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages C304, outillages, matériaux de construction ou d'aménagements paysagers, équipements saisonniers, dans la zone M1734, avenue Taniata, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2022-22-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-08-61.

CE-2023-01-16

Option de renouvellement pour deux années supplémentaires du contrat relatif à la fourniture et la livraison de carburant et d'huile à chauffage

[Document d'aide à la décision APP-2023-018](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'exercer les deux options de renouvellement d'une année chacune, pour une durée totale de deux ans, à compter du 4 mai 2023, telles qu'elles sont prévues au contrat relatif à la fourniture et la livraison de carburant et d'huile à chauffage (appel d'offres 2020-50-16), attribué par la résolution CV-2020-03-42, le 27 avril 2020, pour une dépense totale estimée à 9 425 067,40 \$, incluant les taxes provinciales et fédérales sur le carburant, mais avant TPS et TVQ, ainsi que les ajustements applicables, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire Philippe Gosselin et associés ltée.

CE-2023-01-17

Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison d'engrais 2023

[Document d'aide à la décision APP-2023-019](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison d'engrais 2023 (appel d'offres 2022-50-154), à Eco verdure enr., pour une dépense estimée à 92 648,80 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-01-18

Attribution du contrat pour la fourniture de deux camions à cabine allongée avec caisse fourgon aménagée

[Document d'aide à la décision APP-2023-020](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de deux camions à cabine allongée avec caisse fourgon aménagée (appel d'offres 2022-50-140), à Le circuit Ford Lincoln ltée, pour une dépense estimée à 473 079,10 \$, avant TPS et

TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-01-19

Rejet des soumissions pour l'aménagement de sentier à l'hôtel de ville

[Document d'aide à la décision APP-2023-022](#)

Il est résolu d'annuler l'appel d'offres pour l'aménagement de sentier à l'hôtel de ville (appel d'offres 2022-50-136) et de rejeter, à toutes fins que de droits, les soumissions reçues, aux motifs mentionnés à la fiche de prise de décision APP-2023-022.

CE-2023-01-20

Besoins de main-d'œuvre au Service de l'évaluation à la Direction des finances et de la trésorerie

[Document d'aide à la décision GCH-2023-010](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre au Service de l'évaluation à la Direction des finances et de la trésorerie, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-010, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2023-01-21

Besoins de main-d'œuvre à la Direction générale

[Document d'aide à la décision GCH-2023-011](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction générale, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-011, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2023-01-22

Levée de la séance

La séance est levée à 10 h 12.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
